

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION A MI-PAROURS DU PROGRAMME HEWLETT

Juin 2021

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Couverture Sanitaire Universelle (CSU) est un phénomène mondial qui consiste à faire en sorte que l'ensemble de la population ait accès aux services et soins de santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers. Pour ce faire, plusieurs rencontres cadres ont été tenues au niveau national et international en vue d'engager tous les pays pour sa concrétisation. C'est dans cette optique que la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) a vu le jour en septembre 1993 pour définir entre autres les règles communes de gestion dans 14 pays concernés. En effet, c'est à la suite des rencontres de cette conférence que les pays de la sous-région se sont réunis en vue de promouvoir un système d'assurance maladie dans leurs pays respectifs à savoir le Mali, le Togo, le Bénin, la Cote d'Ivoire et le Burkina Faso.

Au plan national, le Burkina Faso a entamé sa marche vers la couverture sanitaire universelle à travers l'adoption de la loi N° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant RAMU au Burkina Faso. Pour soutenir l'application effective de cette loi, des efforts ont été fait parmi lesquels nous pouvons citer la création de la caisse nationale de l'assurance maladie universelle (CNAMU) en 2018 et l'élaboration du plan stratégique de développement. L'opérationnalisation de l'AMU se fera par étape, dont la phase pilote qui va consister à la prise en charge des personnes indigentes dans quatre régions que sont la région du Centre, la région du Nord, la région de la boucle Mouhoun et la région des Hauts Bassins. Cette prise en charge constitue une question de droit humain reconnue et promue dans la constitution du Burkina Faso en ses articles 18 et 26.

Face à ces enjeux de la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle, Diakonia et ses partenaires mettent en œuvre le « programme de renforcement de l'engagement citoyen et de la responsabilité des gouvernants dans la mise en œuvre de la politique de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) au Burkina Faso » depuis janvier 2020. Ce nouveau programme de Diakonia est financé par la fondation Hewlett et a pour principal objectif de contribuer à une mise en œuvre juste et durable de la politique de l'Assurance Maladie Universelle au Burkina Faso.

Après quelque mois de mise en œuvre des activités du programme, Diakonia désire réaliser une évaluation à mi-parcours du programme d'où les présents termes de référence.

### I. Objectifs de la mission

#### Objectif global :

L'objectif général de la mission est d'évaluer l'état de mise en œuvre du programme par les organisations partenaires et Diakonia.

### Objectifs spécifiques :

Il s'agira de façon spécifique de :

- ❖ Analyser les moyens et stratégies de mise en œuvre des projets et identifier les bonnes approches dans la mise en œuvre du programme
- ❖ Apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs/résultats du programme comparativement au planning
- ❖ Apprécier la pertinence des effets induits par les actions du programme
- ❖ Analyser l'impact des actions du programme sur la vie des bénéficiaires

## II. Résultats et livrables

Les résultats et livrables ci-après sont attendus de l'exécution de la mission :

Des résultats :

- ❖ Un état de la mise en œuvre des projets de chaque organisation partenaire est réalisé
- ❖ Un état de la mise en œuvre de tout le programme est réalisé
- ❖ Des recommandations sont faites pour un meilleur impact des interventions du programme

Des livrables :

- Un rapport provisoire structurée par organisation et par zones d'intervention en version électronique
- Un rapport définitif de tout le programme structuré par organisation et par zone d'intervention en 4 exemplaires
- Un rapport définitif **en version électronique en français** dument signé

## III. Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation est laissée à la l'appréciation du/de la consultant-e. Cependant le/la consultant-e utilisera des outils et des méthodes adaptés afin de permettre une participation effective de toutes les parties prenantes des différents projets.

Une réunion de cadrage interviendra au démarrage de la mission et permettra d'échanger sur la méthodologie proposée en vue de sa validation.

## IV. Profil et obligations du ou de la consultant-e

Pour la réalisation de cette évaluation, un-e consultant-e indépendant sera recruté. Il/Elle devra justifier au moins :

- une formation universitaire bac+4 en sciences sociales ou en suivi-évaluation ;
- avoir au moins 5 ans d'expériences en matière d'évaluation de projets et programmes de développement;
- Avoir des notions du cycle de projet ;
- avoir des notions en suivi des politiques publiques serait un atout;

Le/la consultant-e est tenu d'effectuer toute la mission conformément aux présents termes de référence. Il/Elle mettra tout en œuvre pour exécuter la mission avec probité et dans les règles de l'art. En cas de changement qui pourrait survenir lors de la mission, le/la consultant-e devra au préalable en informer Diakonia.

## V. Soumission et délais de dépôt des offres

Les offres sont recevables ***uniquement dans la période du 21 au 25 juin 2021*** au siège de Diakonia sis à Ouagarinter, Patte d'Oie, Rue : Bagem Nini Secteur : 52, Arrdt : 12, Tél 25 38 01 31 / 25 38 01 32 côté sud de la station Shell.

Les offres techniques et financières doivent être déposées sous pli fermé, en trois (03) exemplaires et portant la mention « RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION DU PROGRAMME HEWLETT ».

## VI. Durée de la mission

La durée de la mission est de 21 jours calendaire et débutera le 30 juin au plus tard. Le rapport provisoire est attendu au 22 juillet et la restitution est prévue pour se tenir le lundi 2 aout au sein de Diakonia.

## VII. Processus de sélection

Chaque offre proposée sera analysée par le Comité de Sélection de Diakonia selon les critères spécifiques d'appréciation ci-après:

- La compréhension des TDRs
- L'expérience du consultant
- Qualification du personnel proposé
- Méthodologie proposée
- Enveloppe financière
- Le chronogramme

NB : Seul le consultant retenu sera contacté pour la réalisation de la mission